

Bruxelles, le 19 septembre 2019
(OR. en)

12283/19

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0143(NLE)**

TRANS 444

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 11127/19
Objet:	Décision du Conseil sur la position à prendre au nom de l'Union européenne dans le cadre de la procédure écrite qui doit être lancée par la Commission d'experts techniques de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en vue de l'adoption de modifications du RNV et des PTU ATF – Adoption

I. INTRODUCTION

1. Le 10 juillet 2019, la Commission a présenté au Conseil la proposition susmentionnée de décision du Conseil sur la position de l'Union dans le cadre de la procédure écrite qui doit être lancée par la Commission d'experts techniques de l'OTIF en vue de l'adoption de modifications à certaines prescriptions techniques.
2. Ces modifications doivent être adoptées par la voie d'une procédure écrite lancée par le secrétariat de l'OTIF le 20 août 2019. La procédure vient à son terme le 30 novembre 2019.
3. L'Union a adhéré à la COTIF en 2011 en vertu de la décision 2013/103/UE du Conseil du 16 juin 2011.

II. TRAVAUX AU SEIN DE L'INSTANCE PREPARATOIRE

4. Lors de sa réunion du 11 septembre 2019, le groupe "Transports terrestres" a examiné et approuvé la proposition présentée par la Commission.

III. CONCLUSION

5. Le Comité des représentants permanents est invité à approuver le projet de décision et à présenter au Conseil "Environnement" du 4 octobre 2019, pour adoption, le texte figurant, dans sa version mise au point par les juristes-linguistes, dans le document 11365/19.
 6. Le Parlement européen sera informé de la décision du Conseil une fois qu'elle aura été adoptée.
-